

## Compte rendu de la visite de Harold Wilson et George Brown dans les six capitales des pays membres de la CEE (Bruxelles, 30 mars 1967)

**Légende:** Le 30 mars 1967, le ministère belge des Affaires étrangères rédige un rapport sur les déplacements du Premier ministre anglais Harold Wilson et de son ministre des Affaires étrangères George Brown dans les capitales européennes pour y défendre l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne.

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Coopération politique européenne-Questions diverses. Adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes 1968, AE 15 477.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/compte\\_rendu\\_de\\_la\\_visite\\_de\\_harold\\_wilson\\_et\\_george\\_brown\\_dans\\_les\\_six\\_capitales\\_des\\_pays\\_membres\\_de\\_la\\_cee\\_bruelles\\_30\\_mars\\_1967-fr-364ab254-7618-4194-9938-cf2518408b23.html](http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_de_la_visite_de_harold_wilson_et_george_brown_dans_les_six_capitales_des_pays_membres_de_la_cee_bruelles_30_mars_1967-fr-364ab254-7618-4194-9938-cf2518408b23.html)

**Date de dernière mise à jour:** 22/10/2012

## Compte rendu de la visite de Harold Wilson et George Brown dans les six capitales des pays membres de la CEE (Bruxelles, 30 mars 1967)

### ENTREE DE LA GRANDE-BRETAGNE DANS LE MARCHE COMMUN

Visites de MM. WILSON et BROWN dans les six capitales

#### I. L'atmosphère des conversations

Lors de leur séjour dans les capitales des six pays-membres des Communautés européennes <sup>(1)</sup>, MM. WILSON et BROWN ont exprimé la volonté politique ferme du Gouvernement britannique de faire entrer le Royaume-Uni dans ces communautés.

Ils ont précisé que les contacts avaient pour seul but d'établir si les conditions nécessaires à une adhésion étaient remplies et que les conversations, dès lors, n'avaient qu'un caractère exploratoire.

L'atmosphère des rencontres fut généralement détendue et amicale. Les premières réactions françaises, en particulier, étaient moins négatives que Londres ne l'avait craint au début, bien qu'il ne soit évidemment pas exclu que Paris ait préféré adopter une attitude prudente à la veille des élections législatives en France.

Assez curieusement, la "tournée" européenne de MM. WILSON et BROWN ne se termina pas dans la même atmosphère d'optimisme prudent qui régnait à Londres après les entretiens franco-britanniques. En effet, il semble douteux, au terme des entretiens de MM. WILSON et BROWN à Bonn, que les Britanniques puissent, dans la même mesure qu'en 1961, compter sur l'appui de la République Fédérale d'Allemagne.

Les relations entre Bonn et Londres ont souffert, particulièrement au cours des derniers mois, de certaines difficultés nées entre les deux capitales (propos anti-allemands de M. KOSYGUINE à Londres, divergence des deux points de vue concernant la ratification du projet de traité de non-prolifération nucléaire, intervention allemande dans les frais d'entretien de l'Armée britannique du Rhin).

De plus, on peut se demander, dans l'hypothèse où la France devait s'opposer à nouveau à l'entrée du Royaume-Uni, dans quelle mesure les tentatives de rapprochement franco-allemand du Chancelier KIESINGER pèseraient pour Bonn plus lourd dans la balance que les avantages économiques évidents résultant d'une extension de la C.E.E.

Par ailleurs, les conversations exploratoires de MM. WILSON et BROWN dans les quatre autres capitales ont confirmé que le Benelux et l'Italie restent partisans d'une adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

#### II. Les problèmes

Les exposés de MM. WILSON et BROWN dans les six capitales sont sensiblement les mêmes et peuvent se synthétiser comme suit :

##### a) Le problème agricole

L'application des règlements de politique agricole commune présenterait pour les Britanniques quatre difficultés majeures :

- 1) une augmentation du coût de la vie en Grande-Bretagne ;
- 2) une perturbation de la structure de l'agriculture britannique notamment sous l'effet des prix communautaires des produits agricoles ;

3) une limitation considérable des courants d'importation traditionnels de produits alimentaires en provenance du Commonwealth ;

4) une contribution proportionnellement plus élevée que celle des autres pays-membres au FEOGA (Fonds agricole du Marché Commun) qui pèserait lourdement sur la balance des paiements britannique.

A Paris, MM. POMPIDOU et DEBRE ont attiré l'attention de leurs interlocuteurs sur le fait que l'ensemble du problème agricole est le plus sensible dans la construction du Marché Commun et que les Six ne sont arrivés à réaliser un équilibre délicat qu'au prix des plus grandes difficultés.

MM. WILSON et BROWN ont déclaré que, malgré ces difficultés, la Grande-Bretagne accepte la politique agricole commune, mais demande certains ajustements, ainsi que des périodes transitoires variables selon les matières. Les Britanniques n'ont pas précisé l'importance et la durée de ces mesures transitoires. Ils pensent que les problèmes qui se posent au sujet de l'agriculture pourront être réglés par un protocole spécial annexé au Traité.

#### b) Problèmes du Commonwealth

Pour le gouvernement britannique, les problèmes suscités par l'Australie et le Canada sont moins importants qu'en 1963 et pourront être réglés moyennant une période de transition. Le "Commonwealth Sugar Agreement" pose des problèmes qui ne paraissent pas insolubles. La seule question vraiment difficile est celle de la Nouvelle-Zélande, qui constitue un cas particulier directement lié aux problèmes soulevés par la politique agricole commune. Londres demandera en faveur de ce pays un traitement privilégié permanent.

Les "Six" ont reconnu l'existence du problème néo-zélandais, qui ne peut être dissocié de l'examen des questions agricoles.

En ce qui concerne les pays de l'Afrique et les Caraïbes, le gouvernement britannique estime qu'une association à la Communauté devrait être possible.

#### c) Elargissement de la Communauté

Le problème de l'élargissement de la Communauté a été examiné en particulier à Rome, Paris et Bruxelles.

Les préoccupations du gouvernement italien s'orientent vers un meilleur équilibre de la Communauté, particulièrement vers une ouverture de celle-ci en direction du nord.

Le Général DE GAULLE, de son côté, a insisté sur la profonde modification qu'entraînerait pour la C.E.E. l'entrée du Royaume-Uni suivi d'autres membres de l'EFTA. Cette perspective ne lui paraît pas inconcevable, mais elle créerait de grosses difficultés.

Les Britanniques reconnurent que des changements étaient inévitables, mais réaffirmèrent qu'il n'entrait nullement dans leurs intentions de modifier sans nécessité le caractère du Marché Commun.

A Bruxelles l'accent des conversations a été mis sur les répercussions entraînées par l'adhésion de plusieurs membres sur les mécanismes créés par les Traités de Rome et tout particulièrement sur la règle du vote majoritaire au sein du Conseil de Ministres.

M. BROWN a répondu à la délégation belge qu'il comprenait ces préoccupations, qu'il lui était difficile de se prononcer en cette matière sans contenter les uns et mécontenter les autres, mais qu'il pouvait cependant affirmer que la Grande-Bretagne, une fois dans le Marché Commun, acceptera tout système de vote majoritaire qui serait agréé par ses autres partenaires, et ne ferait rien pour l'éviter.

La question fut abordée également lors du déjeuner qui réunit à Bruxelles MM. WILSON et BROWN et des membres de la Commission. Le Premier Ministre demanda aux Commissaires s'ils ne craignaient pas que l'adhésion de plusieurs nouveaux membres ait pour conséquence d'affaiblir le dynamisme de la Communauté et de rendre plus difficiles les réalisations du Marché Commun. Les Commissaires ont répondu que cette difficulté était très réelle et que la meilleure manière de la rencontrer était de maintenir intacts la forte structure des Institutions actuelles de la Communauté et leurs pouvoirs. Pour appuyer leur point de vue, ils ont comparé les réalisations du Marché Commun, acquises grâce à la force des Institutions prévues dans le Traité de Rome, à celles d'autres organisations européennes dotées d'institutions plus sommaires (Conseil de l'Europe, U.E.O., etc.).

On peut noter de plus que le Général DE GAULLE s'est demandé s'il n'y avait pas d'autre solution que l'adhésion. Il aurait ajouté que toute autre solution que l'adhésion paraît difficile, sinon impossible, mais il ne peut encore être répondu à cette question sans de nouvelles réflexions. La France, pour sa part, n'est encore arrivée à aucune conclusion et réfléchit à deux autres possibilités : "quelque chose de nouveau et de différent" ou l'association pure et simple de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

Pour M. WILSON, il ne peut être question d'association ; seule l'adhésion constitue une base suffisante pour répondre aux préoccupations du gouvernement britannique.

#### d) Mouvement des capitaux

M. WILSON a exprimé des craintes que, dans l'état actuel de la balance des paiements, la libre circulation des capitaux telle qu'elle existe chez les Six n'entraîne l'exode de capitaux anglais non seulement vers les places financières de la C.E.E., mais également et surtout, à travers le Marché Commun, vers des placements à haut rendement dans certains pays tiers.

La Grande-Bretagne exerce à l'heure actuelle un contrôle strict de son marché des capitaux et si elle accède au Marché Commun, elle demandera que soient prises des mesures destinées à contrôler l'évasion des capitaux hors de la Communauté élargie.

Du côté des "Six", la remarque a été faite que le problème, auquel M. WILSON faisait allusion, ne s'est pas encore présenté dans la pratique.

Si, toutefois, une évasion de capitaux devait avoir lieu vers des pays tiers, la Communauté serait sans doute amenée à prendre des mesures restrictives. Dans l'intervalle, chaque Etat membre serait à même d'appliquer, si nécessaire, la clause de sauvegarde prévue par l'article 70 du Traité de Rome.

#### e) La livre sterling

M. WILSON a fait de larges exposés sur la situation de la balance des paiements britannique et de la livre sterling. Il a souligné que la situation économique de la Grande-Bretagne s'est améliorée et qu'on peut prévoir un boni dans la balance des paiements pour 1967.

Le fait que la livre soit une monnaie de réserve ne constitue pas pour Londres une source de prestige - ce qui a été contesté par M. POMPIDOU - mais bien une cause d'obligations.

M. WILSON a attiré l'attention sur la stabilité des balances sterling qui sont restées pratiquement au même niveau depuis la fin de la guerre, même lorsque la livre traversait sa crise la plus grave. Cette stabilité est assurée par la coopération entre les banques centrales. En outre, le Royaume-Uni dispose d'avoirs très importants qui garantissent également cette stabilité.

Le Premier Ministre britannique a déclaré qu'il était prêt à discuter des problèmes posés par les balances sterling avec les Six. Si la solution retenue était de laisser ces balances hors de la Communauté, le Royaume-

Uni continuerait à les traiter seul. Par contre, le gouvernement britannique est disposé à les consolider à l'intérieur de la Communauté élargie.

Enfin, M. WILSON a précisé que le Gouvernement britannique est conscient du fait que l'article 108 du Traité de Rome n'a pas été élaboré pour couvrir les difficultés éventuelles résultant du rôle international - et dépassant le cadre communautaire - de la livre sterling.

A Luxembourg, M. WILSON n'a plus soulevé d'objection lorsque M. WERNER a demandé si le Gouvernement britannique était prêt à renoncer par un protocole au recours à l'article 108 en cas de déficit résultant du rôle particulier de la livre.

f) L'A.E.L.E.

Le Premier Ministre britannique a fait savoir que la Grande-Bretagne n'était pas habilitée à parler au nom de ses partenaires, qui négocieront séparément leurs relations avec la C.E.E.

g) Le retard technologique de l'Europe

Les "Six" reconnaissent l'importance de l'apport de la Grande-Bretagne dans le domaine de la technologie. Il semble que le sujet ait été plus approfondi à Bruxelles, où M. WILSON a clairement fait comprendre que l'indépendance de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis doit se marquer particulièrement dans le souci de trouver des solutions propres aux applications de la science à l'industrie. Il faut que les investissements dans le domaine de la recherche soient rentables. Pour cela, M. WILSON a indiqué qu'il était nécessaire que l'Europe dispose d'un vaste marché intégré. La collaboration technologique ne peut se faire sur le plan bilatéral dès qu'elle s'inscrit dans le cadre industriel et commercial.

h) Développement régional

Les Britanniques en ont parlé principalement à Rome. Le gouvernement britannique souhaiterait sauvegarder son autonomie en matière d'aménagement du territoire, mais reconnaît le rôle que doit jouer la Commission dans ce domaine.

i) Charbon et acier

Certains pays-membres <sup>(2)</sup> se sont montrés préoccupés par les répercussions que pourrait avoir l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.C.A. sur les secteurs communautaires du charbon et de l'acier. Cette question a été également évoquée à Luxembourg, à l'occasion des entretiens que MM. WILSON et BROWN ont eus avec la Haute Autorité.

En effet, de même que la C.E.C.A., le Royaume-Uni dispose de stocks de charbon et n'utilise que partiellement (environ 78 % dans les deux cas) sa capacité de production d'acier.

Le Premier Ministre britannique a réaffirmé que le Royaume-Uni, s'il devait solliciter l'adhésion, demanderait également de devenir membre de la C.E.C.A. Le Gouvernement britannique est conscient des problèmes qui se posent en particulier dans le secteur du charbon et estime que cette question devrait être examinée dans le cadre de la politique énergétique en général.

### III. Procédure

WILSON et BROWN ont insisté pour que les négociations, qui pourraient s'ouvrir une fois que la Grande-Bretagne aura pris sa décision et les Six la leur, soient rapidement menées et ne portent que sur les grands

problèmes soulevés par l'adhésion britannique au Marché Commun.

Le sujet a été plus développé lors du déjeuner qui réunit les Ministres britanniques et les membres de la Commission du Marché Commun à Bruxelles. A la question de savoir si la procédure d'adhésion devait être reprise intégralement ou si la conférence de 1961-63 pouvait être rappelée à la vie, les membres de la Commission ont répondu que, juridiquement, la deuxième hypothèse était possible, mais que d'un point de vue politique, il serait peut-être nécessaire de relancer les négociations au niveau ministériel. Cela n'empêche pas qu'entre la phase actuelle des conversations du gouvernement britannique avec les capitales des Six et celle d'une reprise officielle des négociations, on peut concevoir une phase intermédiaire d'exploration en commun des problèmes soulevés par l'entrée du Royaume-Uni dans la C.E.E.

(1) A Rome le 16 janvier, à Paris les 24/25 janvier, à Bruxelles les 31 janvier et 1er février, à Bonn les 15/16 février, à La Haye les 26/27 février et à Luxembourg le 8 mars.

(2) Cette question figurait également à l'ordre du jour des conversations belgo-britanniques mais n'a pu être approfondie faute de temps.